

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé

Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

38363

Nº

Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

Concerne : A contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Type d'habitation : A maison appartement autres : autres : Personne sur place : Code EAN de l'installation : Personne sur place : Code EAN de l'installation : Personne sur place : Code EAN de l'installation : Poste de visite : Code EAN de l'installation : Poste de visite : Code EAN de l'installation : Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 de 276 bis et dérogations 271 bis 278 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11 Pescription de l'installation visitée : Tension d'utilisation : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : Poscription En ordre Pas en n.a. ou ordre Contrôles par examen visuel, tests et mesures : Description En ordre Pas en n.a. ou ordre Correspondances des schémas à l'installation X Resures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel er pricipales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité d'alordre des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'a	Rapport d'inspection - Installation électrique domesti N° de rapport : 23/1503 26/02	que BT /	TBT exis	stante
Date de visite:	Contrôle de la code d'une vente. Disentrôle périodique			
Date de visite:	Type d'habitation : Amaison □ appartement □ autres : Demandeur : Centicales, Rue de Co Vec	Perse,	140.	CAN
Date de visite:	Personne sur place :	26 _ 4	NOLE	er prée
Reférentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11 Description de l'Installation visitée : Tension d'utilisation ;	Date de visite : 26/03/16 Date d'émission : 26/03/16 Référence	es client :	20	7
Tension d'utilisation : A	Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 272 276 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	71 bis 🗆 2	78	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures: Description En ordre Pas en n.a. ou ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Esta du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel Dlombé D non plombable D à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adequat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion parise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de terre : P.A.S. Machiel A. Resistance de dispersion de la prise de		art Will product	/12 HOURS, NO.	reading in
Description En ordre	Tension d'utilisation : X Protection générale du branchem Nombre de tableaux : ✓ no	ent : 5 c	A cuits termin	aux : 12
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : The Marie Les de la continuité des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :	Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	re la la	Halle and the	All will be at 1
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable a nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des contexions protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : T	Description	En ordre		The second secon
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance de dispersion de la prise de terre Résistance de dispersion de la prise de terre Résistance de dispersion de la prise de terre Résistance Notes : Conclusion : □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :			X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : The Materiel de dispersion de la prise de terre : Phys				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : T. M. Medical de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périedique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur/	Mesures de protection contre les contacts directs			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : P	dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : P.A	Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : The Machine Résistance de dispersion de la prise de terre : The Machine Résistance de dispersion de la prise de terre : Phys				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : A.S			X	PH A STANISH
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :	Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB Manquements / Notes : Conclusion : L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :	Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	066	2	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception :	Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipemen	t individuel	de l'agent C	IB
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur	полительного полит		**************	****************
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur	Volk Aurexe.			
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur				
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur				******
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur				
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur	MARIN MARINAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur	Conclusion:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur	☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le procha dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	in contrôle	périodique e	st à effectuer
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur				
par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur / Nom et visa du demandeur pour réception :	L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois apr	visite comp ès signature	olémentaire e de l'acte de	est à exécuter e vente
Nom et visa de l'inspecteur / Nom et visa du demandeur pour réception :	Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa	men compl	émentaire e	s t à exécute r
	Nom et visa de l'inspecteur	pour réception	on:	



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

: 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80 Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 23 /15.03.26/02
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Does prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants: Partant (caffret)
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants:
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants: Coeffret centert, Ste den vatre converte
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
\square Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
ABSence de Schena de l'installation electrique * ABence de sectionnem de Tene * Coeffeet sous Convercle * Installation en cours de Transformation * A Reconditionnemen dans les Règles de l'art selon R6 i E . *
de sectionnem de Tene & Caffrel Sans Converde & Intallation
en cours de Transfornation & A Reconditioner dans les
Règles de l'ant Selan K61E.